

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 23 MAI 2019

Convocations adressées le 17 mai 2019

Nombre de délégués titulaires présents : 10

Nombre de délégués votants : 13

Nombre de délégués titulaires en exercice : 14

Étaient présents :

Frédéric AUGIS ; Martine BELNOUE ; Alain BENARD ; Patrick CHALON ; Claude CHESNEAU ; Jacques JOSELON ; Bernard LORIDO ; Sébastien MARAIS ; Yves MASSOT ; Brigitte PINEAU ; Wilfried SCHWARTZ

Absent(s) excusé(s) :

Corinne CHAILLEUX ; Michel GILLOT ; Bernard PLAT ;

Suppléants représentant leurs titulaires absents :

Jacques JOSELON par Christian GATARD

Titulaires ayant reçu pouvoir par un autre titulaire :

Yves MASSOT par Christian BOUCHET ; Frédéric AUGIS par Philippe BRIAND

Secrétaire de séance :

Patrick CHALON

C 19/05/07 – CREATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Monsieur Frédéric AUGIS, Président, présente le rapport suivant :

Conformément aux dispositions de l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales, le Syndicat des Mobilités de Touraine doit créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L).

Présidée par le président de l'organe délibérant, ou son représentant, la commission comprend des membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant.

En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition paraît utile.

La commission examine notamment chaque année le rapport établi par les délégataires de service public.

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur tout projet de délégation de service public ou tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière.

Aussi, il est proposé de procéder à la désignation des représentants du Syndicat des Mobilités de Touraine à la commission précitée comme suit :

Madame Brigitte PINEAU
Madame Martine BELNOUE
Monsieur Bernard LORIDO
Monsieur Patrick CHALON
Le Président ou son représentant de l'ADTT (Association Départementale pour le développement du Transport en commun en Touraine)
Le Président ou son représentant de l'Association des Paralysés de France
Le Président ou son représentant de la Confédération nationale du Logement
Le Président ou son représentant de l'UFC Que choisir 37
Le Président ou son représentant de la fédération des Unions commerciales d'Indre-et-Loire
Le Président ou son représentant de la CLCV 37 (Consommation Logement et Cadre de Vie)

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1413-1 ;

- **FIXE** à 11 le nombre de membres appelés à siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux soit 5 représentants du Syndicat des Mobilités de Touraine et 6 représentants d'associations locales ;
- **DESIGNE** ci-après les membres de la commission consultative des services publics locaux du Syndicat des Mobilités de Touraine précitée :

Madame Brigitte PINEAU
Madame Martine BELNOUE
Monsieur Bernard LORIDO
Monsieur Patrick CHALON
Le Président ou son représentant de l'ADTT (Association Départementale pour le développement du Transport en commun en Touraine)
Le Président ou son représentant de l'Association des Paralysés de France
Le Président ou son représentant de la Confédération nationale du Logement
Le Président ou son représentant de l'UFC Que choisir 37
Le Président ou son représentant de la fédération des Unions commerciales d'Indre-et-Loire
Le Président ou son représentant de la CLCV 37 (Consommation Logement et Cadre de Vie)

Le Comité adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

Le Président,

Frédéric AUGIS